

# INSTRUCTIONS DE COURSE

## National de Printemps Raceboard et Techno 293

Samedi 23 et dimanche 24 avril 2022

Organisé par :



3 route de Traou Meur - 22 560 Trebeurden  
Tél : 02 96 23 51 35 Portable : 06.07.16.47.69

Email: [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)  
Site : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/>

### Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B.
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 les règles de classe Raceboard et Techno 293 OD

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **une heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **sur la vitre de la grande salle de l'école de voile de Trébeurden** ; et ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/regate-national-de-printemps-race-board-23-24-avril-2022/>
- 3.2 Le PC course est situé à **la grande salle de l'école de voile de Trébeurden** [téléphone tél : 02 96 23 51 35 Portable : 06.07.16.47.69 >] [email< [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)>].

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la terrasse de l'école de voile**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

##### 6.1 Confirmation d'inscription :

Date	Horaires
Vendredi 22 avril	16h00 à 18h00
Samedi 23 avril	9h00 à 11h30

Les confirmations des inscriptions auront lieu dans la grande salle de l'EVT.

Briefings	Date et Horaires
briefing entraîneurs	Le samedi 23 avril à 11h00
briefing coureurs	le samedi 23 avril à 12h00
briefing coureurs	Le dimanche 24 avril avant les courses l'horaire sera précisé par affichage la veille avant 20h

## 6.2 **Dates et horaires des courses :**

Programme : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre :

Date	Horaires	Classes
Samedi 23 avril 2022	13h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre	Toutes
Dimanche 24 avril 2022	10h30 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre et remise des prix	Toutes

**Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.**

- 6.3 Pour prévenir les planches qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **cing** minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. **PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont

Groupes	Pavillon de série
<b>Techno 293 Minimes Filles</b>	<b>Pavillon JAUNE</b>
<b>Techno 293 Minimes Garçons</b>	
<b>Techno 293 Espoirs Filles</b>	<b>Pavillon BLANC</b>
<b>Techno 293 Espoirs Garçons</b>	
<b>Techno PLUS Filles</b>	
<b>Techno PLUS Garçons</b>	
<b>Raceboard Femmes</b>	<b>Pavillon ROSE avec lettre noir R</b>
<b>Raceboard Hommes</b>	

## 8. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. **LES PARCOURS**

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Les zones de course et les parcours choisis peuvent être décrits et annoncés au briefing concurrent, et pourront être affichés sur le tableau officiel.
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont

Parcours	Indication sur tableau du bateau comité-départ
« TRAPEZE OUT » : Parcours 1	<b>1 OUT</b>
« TRAPEZE IN » : Parcours 2	<b>2 IN</b>
« TRAPEZE REDUIT » : Parcours 3	<b>3</b>
Parcours : RAID	<b>RAID</b>

*Des raids sont possibles et le parcours raid sera annoncé chaque matin au briefing.*

- 9.4 Les planches non en course, sont interdits de navigation dans les zones sécurisées et de course. [DP]

## 10. **MARQUES**

- 10.1 Les marques de parcours sont :

<b>Marque de départ extrémité bâbord</b>	<b>Bouée cylindrique orange</b>
<b>Marques 1, 2,3 et 4</b>	<b>Bouées cylindriques jaunes</b>
<b>Marque d'arrivée :</b>	<b>Petite bouée cylindrique jaune</b>

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.**
- 12.2 [DP] [NP] Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.
- 12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 **Annonce de la procédure de départ** : Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore, sur les deux bateaux qui délimitent la ligne de départ, **cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.**
- 12.5 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV 2021/2024.

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel et Signal sonore		Signification
<b>5</b>	Pavillon de classe	Un signal sonore	Signal d'avertissement
<b>4</b>	Pavillon P, I, U ou Noir	Un signal sonore	Signal préparatoire
<b>1</b>	Pavillon préparatoire affalé	Un long signal sonore	Une minute
<b>0</b>	Pavillon de classe affalé	Un signal sonore	Signal de départ

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.**
- 14.2 [DP] Les planches ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps pour **toutes** les classes sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après l'arrivée du premier
<b>TRAPEZE</b>	<b>20 minutes</b>	<b>10 minutes</b>
<b>RAID</b>	<b>45 minutes à 1 heure</b>	<b>Pas de temps limite</b>

- 16.2 Pour les parcours construits, les planches ne finissant pas **10 minutes** après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Pour les parcours RAID, pas de temps limite pour finir après l'arrivée du premier.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **grande salle Ecole de voile.**
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **salle de cours à l'étage Ecole de voile.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.
- 18.4 La RCV B8.A8 s'applique.

## 19 REGLES DE SECURITE [DP][NP]

19.1.1 Un contrôle des concurrents qui ont l'intention de courir et de ceux qui ont couru, sera mis en place **par des émargements obligatoires.**

19.1.2 Un planchiste devra émarger en face de son nom :

- avant le départ du bateau sur l'eau
- et après son retour à terre, soit à la suite d'un abandon, soit à la fin de la journée de courses, ou soit après d'un retour demandé par l'envoi des pavillons « AP/H » ou « N/H » sur un bateau du comité.

19.1.3 Les listes pour les émargements seront fixées **sur les tables disposées à l'Ecole de Voile de TREBEURDEN.**

19.1.4 L'émargement après le retour sera fermé à l'heure limite du dépôt des réclamations où de sa prolongation selon la RCV 61.3.

19.2 Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.3 Les concurrents doivent se conformer aux instructions du Beach Marshall.

19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.

19.5 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

19.6 Matériels de sécurité :

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

- Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Le port du gilet est obligatoire pour les séries Techno 293 Minimés. Pour toutes les autres séries, le port du gilet est à la discrétion du comité de course qui peut le rendre obligatoire par l'envoi du pavillon Y.

19.7 **En Raceboard, il est recommandé que le gréement et le flotteur soient reliés l'un à l'autre en permanence par un bout élastique**

## 20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés [*description identification*].

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [*description identification*].

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs.**

## 25. EMBLEMES

[DP] Les planches doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le [*parc à bateaux*].

## 26. PRIX

Des prix seront distribués :

- 3 premiers au classement **Techno Bic 293 Minimes Filles**
- 3 premiers au classement **Techno Bic 293 Minimes Garçons**
- 3 premiers au classement **Techno Bic 293 Espoirs Filles**
- 3 premiers au classement **Techno Bic 293 Espoirs Garçons**
- 3 premiers au classement **Techno Plus Espoirs Filles**
- 3 premiers au classement **Techno Plus Espoirs Garçons**
- 3 premiers au classement **Race Board Jeunes Filles**
- 3 premiers au classement **Race Board Jeunes Garçons**
- 3 premiers au classement **Race Board Femme**
- 3 premiers au classement **Race Board Homme**

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Christophe OOGHE**

Président du jury : **Denis FAYEIN**

Tableau d'informations numérique

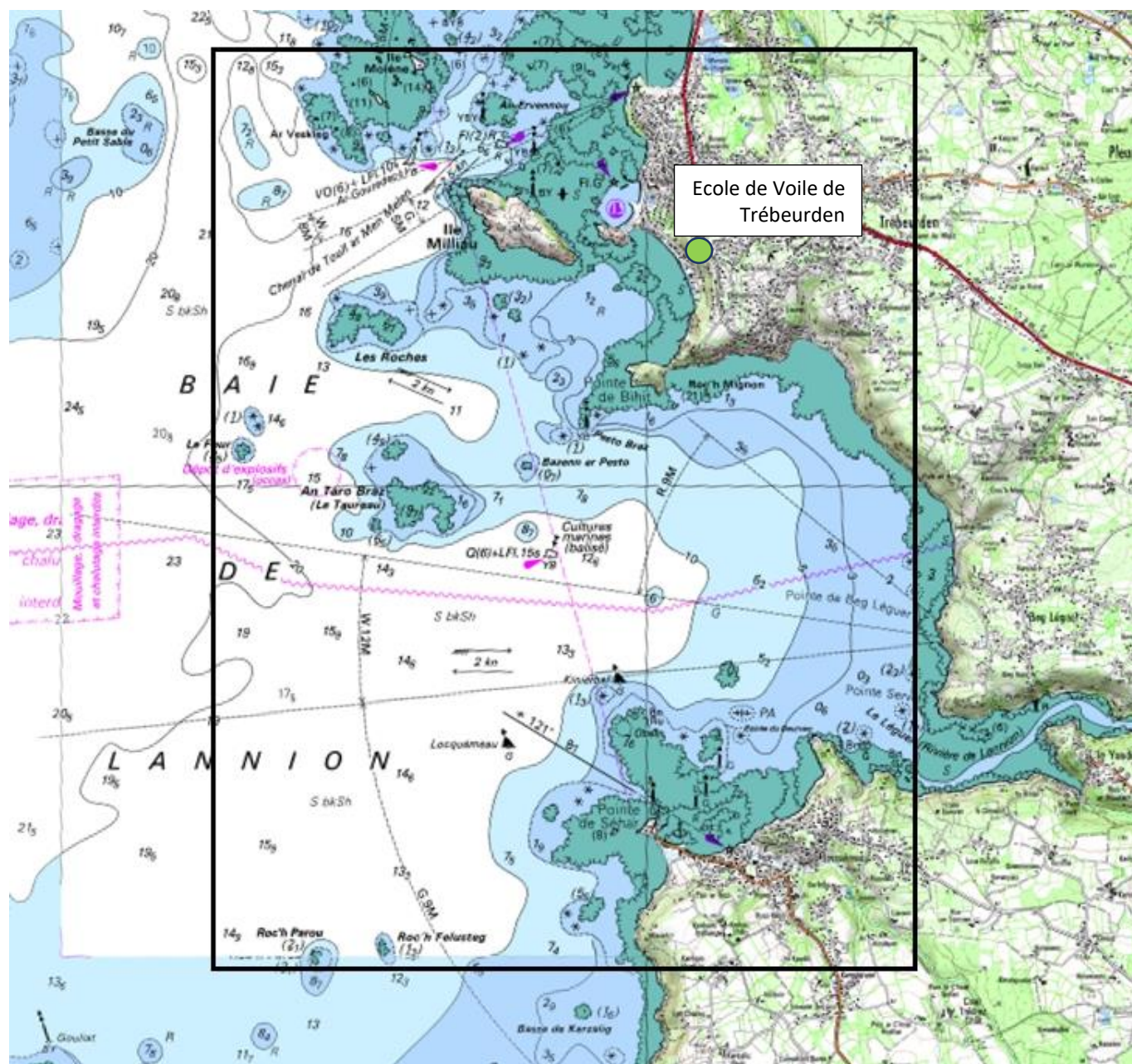
---





## ANNEXE ZONES DE COURSE

### ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE



Marées		
Samedi 23 avril 2022 :	PM : 12h01 - BM : 18h26	Coef : 51
Dimanche 24 avril 2022 :	PM : 13h34 - BM : 19h58	Coef : 44

